

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 14 mars 2023

La responsabilité ne s'arrête pas à la frontière

Il y a six ans jour pour jour, le Parlement adoptait le contre-projet à l'initiative pour la sécurité alimentaire et l'Union suisse des paysans retirait son initiative populaire. Le Conseil fédéral et le Parlement confirmaient ainsi que la sécurité alimentaire et la production indigène doivent être renforcées et que les importations de denrées alimentaires doivent devenir plus durables. En effet, près des trois quarts de l'impact environnemental de notre alimentation sont générés à l'étranger. Dans son nouveau magazine [ZOOM](#) intitulé « Un commerce durable pour notre alimentation », l'Union suisse des paysans présente comment améliorer la durabilité des importations agricoles.

Nulle part ailleurs dans le monde, les exigences en matière de production alimentaire ne sont aussi élevées qu'en Suisse. De nombreuses nouvelles mesures écologiques sont entrées en vigueur cette année dans le cadre des trajectoires de réduction des produits phytosanitaires et des pertes d'éléments fertilisants. De ce fait, l'empreinte écologique de notre alimentation se déplace encore plus vers l'étranger. L'article constitutionnel 104a, adopté il y a six ans et approuvé par le peuple en septembre 2017, dispose que la Confédération garantit un approvisionnement alimentaire durable à partir de sa propre production et d'importations complémentaires. Les denrées alimentaires importées devraient contribuer au développement durable tant en Suisse que dans leur pays d'origine. De grandes lacunes subsistant, l'Union suisse des paysans (USP) présente, dans son nouveau magazine [ZOOM](#) intitulé « Un commerce durable pour notre alimentation », comment réduire l'impact environnemental des importations agricoles et améliorer la durabilité de notre système alimentaire.

Même si la Suisse doit observer les obligations strictes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), elle a réussi à négocier dans l'accord de libre-échange avec l'Indonésie des concessions conformes aux dispositions de l'OMC pour l'huile de palme produite de manière durable. Étant donné les limites de ces accords bilatéraux, d'autres approches sont nécessaires, qui agissent tout au long de la chaîne de création de valeur. Les normes sectorielles privées constituent une approche prometteuse. Dans ce contexte, le secteur agricole suisse s'est lui-même engagé à n'utiliser que des aliments pour animaux sans OGM, sans huile de palme et produits de la manière la plus durable possible. Le soja utilisé doit provenir d'une production durable. En conséquence, les 80 % du soja qu'importe la Suisse proviennent désormais d'Europe. Pour que le consommateur puisse lui aussi apporter sa contribution lors de l'achat, il doit pouvoir disposer d'une déclaration transparente des méthodes de production douteuses et des transports aériens nuisibles à l'environnement.

Les possibilités de promouvoir la durabilité dans le commerce agricole sont loin d'être épuisées. La Confédération devrait continuer à s'engager en faveur du renforcement des exigences de durabilité, tant dans ses accords commerciaux bilatéraux qu'au sein de l'OMC. L'article 104a oblige la Suisse à saisir ces opportunités. Mais la responsabilité d'une agriculture plus durable ne s'arrête pas à la frontière de notre pays.

Renseignements :

Francis Egger, responsable du département Économie, formation et relations internationales de l'USP, tél. 079 280 69 66

Beat Rössli, responsable de la division Relations internationales, tél. 079 768 05 45

Nadine Trottmann, responsable du magazine Zoom, tél. 056 462 50 14

www.sbv-usp.ch